



Aménagements de Saint-Martin-d'Entraigues, conception Parcours © CAUE 79

Projets de végétalisation

Le CAUE à vos côtés

Une stratégie de fleurissement, une végétalisation de cimetière, une reconversion d'un terrain de football, un traitement des lisières urbaines, une cour d'école, etc.

Planter est une action d'aménagement qui participe au bien-être des habitants. Le végétal permet de faire un lien avec le paysage, de structurer la ville, et d'embellir l'espace. Le CAUE 79 peut vous aider à choisir des végétaux ou vous accompagner à concevoir un projet de valorisation de l'espace public.

Pour chaque projet, le CAUE 79 portera une attention particulière et adaptera sa réponse à la commune : cela pourra être un accompagnement pour recruter un professionnel tout comme un conseil spécifique ou encore un atelier avec les habitants et les agents.

Fleurissement d'un bourg

Une commune veut s'engager dans une démarche durable de fleurissement et de gestion de ses espaces-verts, et être conseillée sur les ambiances végétales à valoriser. Le parcours est le suivant :

- Visite avec le paysagiste-conseiller
- Conseil ponctuel
 - Identification des caractéristiques des espaces et des enjeux.
 - Proposition d'une stratégie.
- Conseil spécifique
 - Hiérarchisation des espaces à fleurir ou à gérer de manière plus raisonnée pour un projet global de fleurissement cohérent.
 - Illustration des ambiances.
- Accompagnement spécifique (avec convention)
 - Carte des secteurs à fleurir ou à planter.
 - Réalisation de « fiches-actions ».

Les modalités

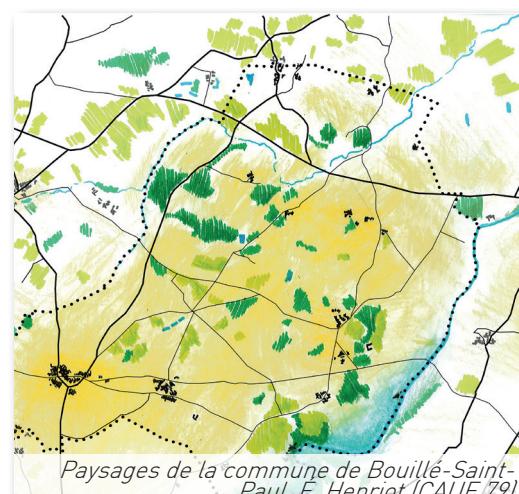
Contact par téléphone ou courriel au :

05 49 28 06 28 - caue@caue79.fr

Toutes les demandes seront traitées en premier par la Direction du CAUE 79. Un conseiller se rendra ensuite sur place.

Mots clés

- Plantes vivaces
- Flore spontannée
- Arbre en port libre
- Identité communale
- Entretien limité
- Gestion différenciée



Extension d'un cimetière

Une commune veut agrandir et requalifier le cimetière existant. Elle souhaite faire une partie des travaux en interne. Elle fait appel au CAUE 79. Le parcours est le suivant :

- **Visite avec le paysagiste-conseiller**
- **Conseil ponctuel**
 - Examen de la demande.
 - Analyse du site et de ses atouts.
 - Marche à suivre pour mener le projet : détail du processus de sélection du maître d'œuvre (paysagiste-concepteur) et proposition d'une mission allégée adaptée aux besoins de la commune.
- **Accompagnement ponctuel (avec convention)**
 - Rédaction du cahier des charges : analyse du contexte, définition des objectifs et des particularités.
 - Définition de la mission du concepteur pour une réalisation en interne.
 - Fourniture des éléments de consultation et aide à la sélection du concepteur.



Les fiches « Pratiques exemplaires »

En partenariat avec le département des Deux-Sèvres, le CAUE a créée des fiches en soulignant les qualités spatiales et les avantages en matière d'entretien. Elles sont adaptées aux agents des communes rurales et reposent sur un leitmotiv : *faire mieux avec moins*.

Ces fiches abordent les thèmes suivant : végétalisation, fleurissement, respect des arbres et des arbustes, gestion des espaces enherbés et dé-bétonnisation d'espaces publics.

Les intervenants

- Les conseillers du CAUE 79 sont diplômés d'écoles d'architecture et du paysage.
- Le CAUE appartient à un réseau d'acteurs qu'il sait solliciter et mobiliser pour la bonne conduite du projet : intercommunalités, Agence d'ingénierie iD 79, Parc Naturel Régional, Agence Nationale de Cohésion des Territoires, Association des Maires, Petites Cités de Caractère, Fondation du patrimoine, Direction Régionale des Affaires Culturelles, Architectes des Bâtiments de France, etc.



Notre approche

- Choisir des végétaux adaptés.
- Privilégier les solutions simples en entretien.
- Assurer une cohérence à l'échelle communale.